



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales
et technologiques

Évaluer dans le cadre du contrôle continu Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques

Le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

Ce guide, élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles¹ des deux modalités d'évaluations :
 - o Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves.
 - o Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :
 - o Exercices courts de vérification des connaissances.
 - o Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.
 - o Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.
- Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. **Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.**

Ces principes et les conseils qui suivent seront mis en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ils sont évidemment pensés dans une situation sanitaire et de continuité pédagogique qui peut évoluer, et auront vocation à être adaptés si cette situation évolue.

Par ailleurs, si ce guide est conçu prioritairement pour faire face aux aménagements de la session 2021, il pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes.

¹ selon le choix de l'établissement validé en conseil d'administration

Enseignement scientifique (voie générale)

En enseignement scientifique, l'évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l'acquisition des connaissances et des compétences liées aux objectifs de formation du programme. L'absence d'évaluation commune (EC) pour l'année 2020-2021 renforce la nécessité de porter une attention particulière sur les évaluations : leur organisation, leur nature, leur fréquence et leur notation.

Le contrôle continu doit refléter de la façon la plus équitable possible les compétences et les connaissances des élèves. Pour ce faire, un travail d'harmonisation des principes d'évaluation au niveau de l'équipe pluridisciplinaire est indispensable. Il est, par ailleurs, nécessaire de disposer d'un nombre suffisant d'éléments pour pouvoir procéder à une évaluation des élèves transparente et sereine. Les critères d'évaluation et de notation adoptés doivent par ailleurs être clairement explicités aux élèves.

En cas d'enseignement alternant des périodes de formation en présentiel et à distance, les moments en présentiel doivent en priorité être consacrés à l'accompagnement des apprentissages, incluant des évaluations diagnostiques et formatives, et aux activités pratiques. Les professeurs peuvent cependant mettre à profit ces moments pour organiser des évaluations sommatives. Il convient néanmoins de veiller à ce que le temps en présentiel ne devienne pas un temps majeur d'évaluation sommative, ce qui conduit à préférer des évaluations en présentiel courtes et progressives à des devoirs plus longs. Ceux-ci sont toutefois possibles en nombre limité (1 ou 2 par trimestre) ; on privilégiera pour ces devoirs longs des sujets pluridisciplinaires conformes aux objectifs de l'enseignement scientifique. Ces évaluations peuvent être construites avec tout ou partie des sujets d'évaluation commune issus de la Banque Nationale de Sujets (BNS). La mise en place de devoirs communs à l'échelle de l'établissement est possible ; ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs partagés et des exigences harmonisées. Ils peuvent conduire à des corrections communes entre les professeurs. Il est important de s'assurer qu'un nombre suffisant d'activités auront été réalisées en amont, en classe ou à la maison. Les différentes évaluations réalisées en classe compteront pour plus de 60 % de la moyenne.

Des évaluations (de différentes natures) peuvent aussi être menées à distance. Les typologies des situations d'évaluation doivent être variées et peuvent inclure, par exemple, des évaluations écrites (QCM, « questions ouvertes », etc.), des évaluations orales, des recherches et/ou analyses documentaires, des travaux de groupes. Les travaux proposés hors la classe ou lors des séances à distance peuvent compléter, sans pour autant en constituer la part essentielle, l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu pris en compte pour l'examen du baccalauréat. Ces évaluations menées à distance ne dépasseront pas 40 % de la moyenne. L'important, dans ce cas, est de ne pas rompre l'équité de traitement des élèves et de leur apporter, au besoin, un appui adapté à leur situation personnelle dans le contexte local.

La moyenne doit, pour être représentative, prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne doit être posée qu'à partir d'au moins trois notes. Elle doit également porter sur des situations qui évaluent des compétences différentes, en lien avec les objectifs généraux du programme :

- comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;
- identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;
- identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.